

# MUSIC CITY SCHOOL

10, rue Amiral Hallez - 57070 - METZ

## Formulaire d'inscription 2026 - 2027

### RENSEIGNEMENT GÉNÉRAUX - (Remplir toutes les rubriques, tous ces renseignements sont confidentiels)

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... Sexe : Masculin  Féminin  Profession : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

### FORMULES - (Les jours et les horaires des cours seront définis avec le professeur)

<input type="radio"/> Programme Individuel - Formule Complète 1h	885 €
<input type="radio"/> Programme Individuel - Formule Complète 45 min	725 €
<input type="radio"/> Programme Individuel - Formule Complète 1/2h	580 €
<input type="radio"/> Programme Individuel - Formule Liberté	600 €
<input type="radio"/> Programme Collectif - Formule Complète 1h	650 €
<input type="radio"/> Programme Collectif - Formule Liberté	450 €
<input type="radio"/> Éveil musical - Formule Unique	300 €
<input type="radio"/> Option - Parcours scène : Performance, Composition ou Exploration (1 atelier par mois)	250 €

### CURSUS

Guitare  Basse  Batterie  Eveil musical  Chant  Piano

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR - (en signant vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de la Music City School)

**Article I :** Les cours sont dispensés suivant le calendrier communiqué par l'école en amont de la rentrée. Sans retour dans les 7 jours suivant la remise par l'école, celui-ci est considéré comme accepté. Aucun changement d'horaire, ni de jour, ne sera possible, et ce durant toute l'année scolaire.

**Article II :** Le paiement doit être effectué lors de l'inscription, suivant l'abonnement choisi. Possibilité de payer en trois fois.

**Article III :** Aucun règlement ne pourra être remboursé en cas d'arrêt de l'élève sauf cas de force majeure (cf.art.1148 du code civil) et sur présentation de justificatifs.

**Article IV :** En cas de manquement d'un cours par l'élève sans que celui-ci ne puisse présenter un certificat médical attestant de l'incapacité à participer à l'instrument concerné, le cours ne pourra être rattrapé.

**Article V :** En cas de manquement d'un cours imposé par l'école, celle-ci s'engage à le dispenser à une date ultérieure, convenue avec l'élève ou son représentant légal.

**Article VI :** L'inscription à l'école de musique signifie l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Je soussigné(e) ....., déclare accepter les conditions du présent règlement.

Fait en deux exemplaires à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature : (autorisation et signature des parents pour les mineurs)

MUSIC CITY SCHOOL - 10, rue Amiral Hallez - BP 637 - 57070 METZ